

Institut national de la santé et de la recherche médicale

Arrêté du 15 juin 2022 portant ouverture des concours externes sur titres et travaux pour le recrutement des ingénieurs d'études de classe normale à l'institut national de la santé et de la recherche médicale au titre de l'année 2022

NOR : SRMH2217198A

Par arrêté du président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale en date du 15 juin 2022, des concours externes sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs d'études de classe normale sont ouverts à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale pour pourvoir 25 emplois susceptibles d'être vacants, au titre de l'année 2022.

La répartition par branche d'activité professionnelle et l'affectation des emplois susceptibles d'être proposés sont les suivantes :

BAP A – Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement

CONCOURS N°10

5 Ingénieurs ou Ingénieures en expérimentation et instrumentation biologiques

Affectations :

- unité 1127, institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM), Paris ;
- unité 1138, centre de recherche des Cordeliers, Paris ;
- unité 1194, institut de recherche en cancérologie de Montpellier (IRCM), Montpellier ;
- unité 1194, institut de recherche en cancérologie de Montpellier (IRCM), Montpellier ;
- unité 1220, institut de recherche en santé digestive, Toulouse.

CONCOURS N°11

3 Ingénieurs-es en techniques biologiques

Affectations :

- unité 933, Maladies génétiques d'expression pédiatrique, Paris ;
- unité 944, Génomes, biologie cellulaire et thérapeutique, Paris ;
- unité 1204, Structure et activité des biomolécules normales et pathologiques (SABNP), Evry.

CONCOURS N°12

1 Ingénieur ou Ingénieure en centre d'expérimentation animale

Affectation :

- unité de service 12, centre d'immunophénomique (CIPHE), Marseille.

BAP C – Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique

CONCOURS N°13

1 Ingénieur ou ingénieure en techniques expérimentales

Affectation :

- unité 1191, institut de génomique fonctionnelle (IGF), Montpellier.

CONCOURS N°14

1 Ingénieur ou Ingénieure assurance qualité / produit

Affectation :

- institut thématique multi-organismes (ITMO) santé publique, siège, Paris.

BAP D – Sciences humaines et sociales

CONCOURS N°15

1 Ingénieur ou ingénieure d'études en production, traitement, analyse de données et enquêtes

Affectation :

- unité de service 11, Cohortes épidémiologiques en population, Villejuif.

BAP E – Informatique, statistiques et calcul scientifique**CONCOURS N°16**

1 Ingénieur statisticien ou Ingénieure statisticienne

Affectation :

- unité 1018, centre de recherche en épidémiologie et santé des populations (CESP), Villejuif.

CONCOURS N°17

1 Administrateur ou administratrice systèmes et réseaux

Affectation :

- département système d'information (DSI), siège, Paris.

BAP F – Culture, Communication, Production et Diffusion des savoirs**CONCOURS N°18**

1 Chargé ou chargée de communication

Affectation :

- unité de service 47, France Cohortes, Paris.

BAP J – Gestion et pilotage**CONCOURS N°19**

1 Chargé ou chargée des achats et marchés

Affectation :

- département des affaires financières (DAF), siège, Paris.

CONCOURS N°20

1 Chargé ou chargée de la gestion financière et comptable

Affectation :

- unité 1266, institut de psychiatrie et neurosciences de Paris (IPNP), Paris.

CONCOURS N°21

1 Chargé ou chargée du partenariat et de la valorisation de la recherche

Affectation :

- délégation régionale Paris-IDF Centre-Est, Paris.

CONCOURS N°22

1 Chargé ou chargée d'appui au projet de recherche

Affectation :

- unité 1207, Virus émergents, Marseille.

CONCOURS N°23

3 Chargés ou chargées des affaires juridiques

Affectations :

- département des ressources humaines (DRH), siège, Paris ;
- département des affaires juridiques (DAJ), Siège, Paris ;
- délégation régionale Paris-IDF Centre-Nord, Paris.

CONCOURS N°24

2 Chargés ou chargées de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel

Affectations :

- unité 1291, institut toulousain des maladies infectieuses et inflammatoires (INFINITY), Toulouse ;
- département des affaires financières (DAF), siège, Paris.

CONCOURS N°25

1 Chargé ou chargée du développement des ressources humaines

Affectation :

- délégation régionale Paris-IDF Centre-Est, Paris.

Les registres d'inscription sont ouverts du 23 juin 2022 au 25 juillet 2022.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent au choix :

a) Par voie électronique sur le site internet suivant : <https://pro.inserm.fr> – rubrique « Ressources humaines » / Concours.

L'inscription par internet se déroule en deux phases :

- une phase de préinscription, à l'issue de laquelle le candidat choisit un mot de passe pour accéder à son espace personnel.
- une phase de constitution et de validation du dossier de candidature à l'aide de l'adresse électronique et du mot de passe (code d'accès personnel).

La date limite de pré-inscription est fixée au 25 juillet 2022 à 17 heures.

b) Les candidats qui ne peuvent s'inscrire par la voie électronique peuvent retirer un dossier individuel d'inscription du 23 juin 2022 au 25 juillet 2022 :

- soit sur place, au département des ressources humaines, service développement professionnel, 101, rue Tolbiac à Paris 13^e (3^e étage - porte 333) ;
- soit sur demande écrite adressée au département des ressources humaines, service développement professionnel, 101, rue Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13.

La date limite de validation des dossiers complets de candidature est fixée au 26 juillet 2022 à 17 heures

a) Par voie électronique : le dossier de candidature doit être validé depuis le site internet suivant : <https://pro.inserm.fr> – rubrique « Ressources humaines » / Concours avant 17 heures.

b) Les candidats ne pouvant pas s'inscrire par la voie électronique doivent :

- soit déposer leur dossier au département des ressources humaines, service développement professionnel, 3^e étage, porte 333, 101, rue de Tolbiac, 75013 Paris le 26 juillet jusqu'à 17 heures ;
- soit envoyer leur dossier par la poste, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse susmentionnée jusqu'au 26 juillet 2022.

Tout dossier « électronique » ou « papier » incomplet sera automatiquement rejeté.

Conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, des dérogations aux règles normales de déroulement des concours seront prévues pour les candidats en situation de handicap. Les candidats qui souhaiteront en bénéficier devront joindre à leur dossier de candidature un certificat médical établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves. Le certificat médical, établi par un médecin agréé, devra préciser la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires. La date limite de remise du certificat est fixée à la date du 26 juillet 2022.

Pour passer l'épreuve orale, les candidats et candidates résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite peuvent bénéficier, à leur demande, de la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

Les candidats devront adresser leur demande de recours à la visioconférence au service développement professionnel au plus tard le 15 septembre 2022 :

- soit par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://pro.inserm.fr> – rubrique « Ressources humaines » / Concours.
- soit par voie postale, à l'adresse suivante : Inserm, département des ressources humaines, service développement professionnel, 101, rue de Tolbiac, 75013 Paris.

Par ailleurs, les candidats en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, ayant demandé à bénéficier du recours à la visioconférence, devront produire à la même adresse, dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours avant le début des épreuves orales, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

La liste des candidats admis à concourir fera l'objet d'une décision du président-directeur général de l'Inserm.

Les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués individuellement pour la phase d'admission.